

## RECOMMANDATIONS

### 1/ Présentation du projet

Le Comité de Pilotage régional, chargé de valider les projets de La Fête de la Science et de leur attribuer une aide financière, attache une attention toute particulière au caractère scientifique et à la qualité de présentation au public de chaque projet ainsi **qu'au respect de la règle de la gratuité d'accès aux différentes manifestations.**

Il importe donc que chaque fiche projet soit remplie de façon très rigoureuse (titre du projet, lieu, date et horaires ; nom et coordonnées de l'organisateur) et accompagnée obligatoirement d'un budget prévisionnel. Par ailleurs, un descriptif devra préciser le contenu du projet, la manière dont il sera présenté au public, sachant que les aspects scientifiques, interactifs et ludiques seront privilégiés : des présentations simples et vivantes faisant appel, dans la mesure du possible, à des démonstrations ou à des expérimentations en direct. Un scientifique devra accompagner votre projet (animations, conseils ...).

Si votre structure (établissement scolaire, structure culturelle ...) porte plusieurs projets, vous pouvez remplir plusieurs fiches projets mais vous ne devrez présenter qu'un seul budget prévisionnel.

### 2/ Présentation du budget et du bilan

La présentation du budget qui vous est demandée correspond aux contraintes de réalisation du bilan pour les financeurs et la valorisation de votre intervention et de vos partenaires. Il est impératif de remplir correctement ce budget prévisionnel ; en l'absence d'information correcte, le dossier ne pourra être présenté au comité de labellisation. Par ailleurs, **il sera indispensable de respecter la date de transmission du mémoire financier accompagné des factures qui devront être parvenus à la coordination en Bourgogne pour le vendredi 30 octobre 2020 dernier délai. Ce mémoire financier devra être dûment complété, daté et signé.** En l'absence de ces documents à la date précitée, nous ne pourrions prendre en compte vos dépenses et donc nous ne pourrions pas les payer : il convient de prendre les dispositions pour que les factures soient en votre possession la semaine qui suit la Fête de la Science.

### 3/ Communication

Il est très important que les lieux où se déroulent les manifestations de la Fête de la Science soient facilement identifiables par le public. Le matériel de communication est prévu, nous vous informerons de son contenu ultérieurement.

De même, les communiqués de presse et les annonces sur les radios locales doivent indiquer clairement et sans ambiguïté que votre manifestation se déroule dans le cadre de la Fête de la Science.

Afin de valoriser votre action, nous vous conseillons de mettre en ligne votre projet sur le site national de la Fête de la Science (<https://www.fetedelascience.fr/>), via la rubrique « Contribuer ». Vous pourrez soumettre votre événement à partir du 9 mars 2020.

#### 4/ Évaluation

Afin de mettre en forme une revue de presse régionale et de constituer un bilan chiffré de la fréquentation de La Fête de la Science en Bourgogne-Franche-Comté, il est demandé à chaque organisme responsable d'un projet de compléter une évaluation en ligne sur le site officiel de la Fête de la Science le plus rapidement possible (au plus tard le 6 novembre 2020). Vous pouvez également transmettre les chiffres de fréquentation ainsi que les articles de presse rendant compte de votre projet à votre coordinateur régional.

**Pour toute aide ou information, n'hésitez pas à contacter la coordination régionale :**

Pour les départements de la Côte d'Or, de la Nièvre, de l'Yonne et de Saône-et-Loire :  
Agathe Laurenceau - 03 80 40 33 22 – [agathe@pavillon-sciences.com](mailto:agathe@pavillon-sciences.com)

Pour les départements du Jura, du Doubs, du Territoire-de-Belfort et de la Haute-Saône :  
David Geoffroy - 06 16 91 71 33 – [david@pavillon-sciences.com](mailto:david@pavillon-sciences.com)

